



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)

Résumé

En novembre 2014, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont organisé conjointement la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action y afférent. En avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé les documents finaux de la CIN2 et a proclamé 2016-2025 Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, ou Décennie de la nutrition. Celle-ci fournit un cadre cohérent, clairement défini et assorti de délais pour la mise en œuvre des engagements pris à la CIN2 et participer à la concrétisation des Objectifs de développement durable (ODD).

L'Assemblée générale a chargé la FAO et l'OMS: i) de diriger ensemble la mise en œuvre de la Décennie de la nutrition, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); ii) d'élaborer de concert un programme de travail pour la Décennie de la nutrition et iii) d'établir des rapports biennaux sur l'état d'avancement des travaux menés dans le cadre de la Décennie de la nutrition.

Le présent rapport fournit les informations les plus récentes sur la mise en œuvre de la Décennie de la nutrition et la suite donnée aux engagements pris à la CIN2. Depuis deux ans, la concrétisation de ces engagements est au cœur des efforts déployés par la communauté internationale. Néanmoins, les cibles mondiales relatives à la nutrition n'ont pas encore été atteintes. Bien que presque tous les pays se soient dotés de politiques liées à la nutrition, celle-ci n'est pas toujours un objectif qui figure explicitement dans les politiques sectorielles et les plans de développement. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer la mise en œuvre en accroissant les investissements au profit de la nutrition et en améliorant encore la cohérence des politiques en matière de nutrition.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mt359

Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence est invitée à:

- 1) se féliciter de la proclamation de la Décennie de la nutrition (2016-2025) par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- 2) prendre acte des progrès accomplis quant à la suite donnée aux engagements pris à la CIN2 et à la mise en œuvre de la Décennie de la nutrition, y compris l'élaboration du plan de travail y afférent;
- 3) donner des indications sur la voie à suivre.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Kostas Stamoulis
Sous-Directeur général

Département du développement économique et social
Tél.: +39 06570 56295

I. Contexte

1. En novembre 2014, la FAO et l'OMS ont organisé conjointement la CIN2, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action y afférent. La Déclaration de Rome décrit une vision commune de l'action mondiale à mener pour éliminer la faim et la malnutrition sous toutes leurs formes, y compris la dénutrition, les carences en micronutriments, l'excès pondéral et l'obésité, et présente 10 engagements de politique générale. En outre, le cadre d'action contient 60 recommandations visant à guider efficacement la concrétisation des engagements inscrits dans la Déclaration de Rome.
2. En 2015, la Conférence de la FAO a approuvé les documents finaux de la CIN2 et a exhorté les Membres à concrétiser les engagements inscrits dans la Déclaration de Rome et les recommandations figurant dans le Cadre d'action¹. En outre, elle a encouragé l'Organisation à poursuivre sa collaboration avec l'OMS sur la suite donnée à la CIN2, y compris la proposition concernant la Décennie de la nutrition. L'Assemblée mondiale de la santé (WHA) a adressé une demande de ce type à la Directrice générale de l'OMS.
3. L'Assemblée générale des Nations Unies a pris acte des engagements formulés à la CIN2 en faisant figurer dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) un objectif spécialement consacré à l'élimination de la faim, la concrétisation de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition (ODD 2) et en incorporant des aspects liés à la nutrition dans les autres ODD.
4. Élaboré conjointement avec l'OMS, le présent document décrit dans les grandes lignes les progrès accomplis au cours du dernier exercice biennal quant à la suite donnée aux engagements pris et à la mise en œuvre de la Décennie de la nutrition, qui correspondent aux principaux résultats obtenus aux niveaux national et international.

II. Concrétisation des engagements pris à la CIN2 au niveau international

A. La Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et le programme de travail y afférent

5. En avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action y afférent et a proclamé la *Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)* dans sa résolution 70/259², par laquelle elle a chargé la FAO et l'OMS: i) de diriger ensemble la mise en œuvre de la Décennie de la nutrition, en collaboration avec le PAM, le FIDA et l'UNICEF; ii) d'élaborer de concert un programme de travail pour la Décennie de la nutrition, en s'appuyant sur des mécanismes de coordination comme le Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et de concert avec d'autres organisations et plateformes internationales et régionales et iii) d'établir des rapports biennaux à l'intention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) afin d'informer l'Assemblée générale de l'état d'avancement des travaux menés dans le cadre de la Décennie de la nutrition.
6. La Décennie a été lancée en juillet 2016 à New York en marge de la réunion du Forum politique de haut niveau, et une manifestation de plaidoyer s'est tenue en septembre 2016, lors de la soixante et onzième Assemblée générale des Nations Unies.
7. L'objectif de la Décennie de la nutrition est de fournir un cadre cohérent, clairement défini et assorti de délais qui permette, au sein des structures existantes et dans la limite des ressources disponibles, de tenir les engagements pris à la CIN2 et dans le Programme 2030. La Décennie de la nutrition apporte une valeur ajoutée qui tient au fait qu'elle permet, pendant une période intense, de

¹ C 2015/REP (<http://www.fao.org/3/a-mo153f.pdf>).

² A/RES/70/259

(https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/259&referer=/english/&Lang=F).

définir les effets et les résultats à obtenir, de les suivre et de les concrétiser, et qu'elle offre un cadre mondial accessible et transparent pour suivre les progrès accomplis et veiller à la reddition de comptes réciproque par rapport aux engagements pris.

8. La Décennie de la nutrition tirera parti des efforts en cours, favorisera l'harmonisation entre les acteurs et les interventions, accélérera la concrétisation des engagements et encouragera la prise d'engagements supplémentaires, dans le droit fil des ambitions de transformation portées par la CIN2, les ODD et les cibles de la WHA. Elle aura un caractère inclusif et créera un environnement qui favorisera le respect, la protection et la concrétisation des obligations en matière de droits de l'homme et des exigences liées à la parité hommes-femmes dans le cadre des politiques et des programmes.

9. Le programme de travail relatif à la Décennie de la nutrition³ a été élaboré selon un processus d'inclusion et de collaboration, comprenant notamment des échanges de vues en face à face avec les Membres et deux consultations ouvertes en ligne organisées par le Comité permanent de la nutrition. Il porte sur six domaines transversaux liés entre eux qui découlent des recommandations du Cadre d'action, à savoir:

- a) Systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains;
- b) Systèmes de santé harmonisés assurant la couverture universelle des mesures nutritionnelles essentielles;
- c) Protection sociale et éducation nutritionnelle;
- d) Commerce et investissements pour une meilleure nutrition;
- e) Environnement sûr et favorable à la nutrition pour tous les âges;
- f) Gouvernance et reddition de comptes renforcées dans le domaine de la nutrition.

10. La mise en œuvre de la Décennie de la nutrition comporte plusieurs volets:

- a) la communication par les Membres de leurs engagements découlant de la CIN2, qui s'inscrivent dans le contexte national de la nutrition et des politiques nutritionnelles et dans un dialogue avec des parties prenantes extrêmement diverses et leur suivi par l'intermédiaire d'une base de données en accès libre;
- b) le recours à des réseaux d'action, à savoir des coalitions de pays informelles dont l'objectif est de plaider en faveur de l'élaboration de politiques et de lois, de susciter des échanges au sujet des pratiques, de mettre en lumière les exemples de réussite et de permettre aux États de se soutenir mutuellement afin d'accélérer la mise en œuvre;
- c) l'organisation de réunions permettant de planifier, de partager des connaissances, de prendre acte des résultats positifs, d'exprimer les difficultés et de promouvoir la collaboration;
- d) la mobilisation de ressources financières à l'appui de la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux.

B. Évolutions liées à la CIN2 au niveau international

11. En octobre 2016, le CSA a décidé de renforcer son rôle dans l'amélioration de la nutrition. À cet effet, il a approuvé un cadre visant à accroître sa contribution à la lutte mondiale contre la malnutrition en sa qualité de forum intergouvernemental à parties prenantes multiples dans le domaine de la nutrition.

12. En décembre 2016, la FAO et l'OMS ont accueilli conjointement à Rome le *Colloque international pour des systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine et d'une meilleure nutrition*, qui comportait trois axes: i) les politiques relatives à l'offre et les mesures

³ <http://www.who.int/nutrition/decade-of-action/workprogramme-2016to2025/fr/>.

destinées à faciliter l'accès à une alimentation saine; ii) les politiques relatives à la demande et les mesures destinées à faciliter l'accès à une alimentation saine et à donner aux consommateurs les moyens de choisir un régime alimentaire sain et iii) les mesures dont l'objectif est de renforcer la reddition de comptes, la résilience et l'équité au sein des systèmes alimentaires. Ce Colloque a été l'occasion d'encourager la collaboration entre les États et les autres parties prenantes pour ce qui est de trouver des solutions novatrices qui permettent aux systèmes alimentaires de fournir des denrées saines en vue d'une meilleure nutrition.

13. Dans le cadre de la Décennie de la nutrition du suivi de la CIN2, d'autres éléments se sont fait jour au niveau international:

- a) Afin de sensibiliser aux problèmes que pose la nutrition et de faire œuvre de mobilisation aux fins de l'amélioration de la nutrition dans le sillage de la CIN2, la FAO a nommé deux *ambassadeurs spéciaux pour la nutrition*: la reine Letizia d'Espagne en 2015 et le roi Letsie III du Lesotho en 2016;
- b) Les participants à la *troisième Conférence internationale sur le financement du développement* (Addis-Abeba, juillet 2015) ont adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui relève du Programme 2030 et encourage à accroître les investissements publics et privés en faveur de la nutrition;
- c) En janvier 2015, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) a approuvé les *Directives d'application volontaire pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition*, qui indiquent les secteurs et les objectifs de développement dans lesquels il est possible d'intégrer de manière systématique les préoccupations liées à la biodiversité au service de la nutrition, y compris la suite donnée à la CIN2 au niveau des pays;
- d) Les éditions 2015 et 2016 du *Rapport sur la nutrition mondiale* ont souligné la pertinence des engagements et des recommandations découlant de la CIN2, qui tient en particulier à ce qu'ils placent au premier plan la question des systèmes alimentaires;
- e) En août 2016, le Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition a formulé les *Recommandations clés pour améliorer la nutrition à travers l'agriculture*, qui mentionnent expressément la CIN2 et la Décennie de la nutrition;
- f) Le communiqué conjoint du Pacte mondial en faveur de *la nutrition pour la croissance* (Rio de Janeiro, août 2016) soulignait l'importance des engagements financiers et politiques relatifs à la nutrition dans le contexte de la CIN2 et de la Décennie de la nutrition;
- g) Dans le document *Panorama of Food and Nutrition Security in Latin America and the Caribbean* [Panorama de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Amérique latine et dans les Caraïbes], publié en janvier 2017 pour donner suite à la CIN2 dans le cadre de la Décennie de la nutrition, il est indiqué que l'obésité concerne 23 pour cent de la population de la région et que 58 pour cent des habitants présentent un excès pondéral, d'où la nécessité de coordonner les politiques et les mesures de manière à lutter contre l'obésité à l'échelon régional.

III. Concrétisation des engagements pris à la CIN2 au niveau des pays

A. Vue d'ensemble

14. Lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes: le nombre de personnes souffrant de dénutrition dans le monde a baissé de 167 millions en 10 ans et s'est établi actuellement à 793 millions. En 2015, le retard de croissance, le dépérissement et l'excès pondéral concernaient respectivement 23,2 pour cent (156 millions), 7,4 pour cent (50 millions) et 6,2 pour cent (42 millions) des enfants sur

la planète. Les taux d'allaitement au sein exclusif et d'anémie s'élevaient respectivement à 43 pour cent et 29 pour cent. Quarante-neuf pays ont réduit les retards de croissance depuis 2012 et 36 ont signalé une hausse de l'allaitement au sein exclusif. À l'inverse, l'excès pondéral progresse et l'anémie ne baisse pas. L'obésité chez les adultes a presque doublé entre 1980 et 2014, où elle touchait 11 pour cent des hommes et 15 pour cent des femmes.

15. Accroître les investissements: les fonds apportés par des donateurs au profit de la nutrition servent principalement à lutter contre la dénutrition. Selon les estimations de la Banque mondiale, les dépenses annuelles liées aux interventions nutritionnelles visant à endiguer les retards de croissance, la malnutrition aiguë sévère et l'anémie chez les femmes et à faire progresser l'allaitement au sein exclusif sont financées à hauteur de 2,9 milliards d'USD par les États et d'un milliard d'USD par des donateurs. Afin d'atteindre complètement les cibles de la WHA, sept milliards supplémentaires par an seraient nécessaires sur les 10 prochaines années.

16. Donner davantage d'importance à la nutrition dans les politiques nationales: actuellement, 183 pays se sont dotés de politiques nutritionnelles nationales, 105 de plans relatifs au secteur de la santé qui comportent des aspects nutritionnels et 48 d'objectifs nutritionnels intégrés dans leurs plans de développement nationaux. Sur les 60 cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui ont été analysés, 50 pour cent englobent les cibles mondiales de la WHA en matière de nutrition. En 2014 et 2015, plus de 70 pays dans le monde se sont efforcés d'intégrer de manière systématique la sécurité alimentaire et la nutrition dans les politiques sectorielles et les programmes d'investissement⁴.

17. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles: 73 pays ont formé des spécialistes de la nutrition et 63 ont dispensé des formations sur la nutrition maternelle et infantile à des professionnels de santé. Les capacités ont été renforcées dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, du Codex Alimentarius et de la résistance aux antimicrobiens.

18. Prêter une assistance technique: la FAO a prêté à plus de 90 pays (20 en Amérique latine et dans les Caraïbes, cinq en Europe et en Asie centrale, 40 en Afrique et neuf au Proche-Orient et en Afrique du Nord) une assistance technique centrée sur l'intégration d'approches fondées sur l'alimentation dans les stratégies nutritionnelles multisectorielles et de la nutrition dans les politiques et plans d'investissement agricoles, ainsi que les repas scolaires et la nutrition, les systèmes d'information nutritionnelle et l'éducation nutritionnelle.

19. Aider les petits États insulaires en développement (PEID): Comme l'y invitaient les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement⁵, la FAO, avec le concours du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a dirigé l'élaboration d'un programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les PEID, qui sera lancé à la prochaine Conférence de la FAO (juillet 2017). Il s'agit d'un document d'orientation dont l'objectif est d'encourager les États, le secteur privé, la société civile, les organisations internationales et les autres partenaires de développement à mener une action coordonnée afin d'endiguer et de résorber les crises dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition de manière globale. Dans le droit fil du Programme 2030 et du Cadre d'action de la CIN2, il recommande des mesures qu'il convient de prendre aux niveaux local, national, régional et mondial afin d'atteindre trois objectifs qui se renforcent mutuellement: i) créer des environnements plus favorables à la sécurité alimentaire et à la nutrition; ii) améliorer la durabilité, la résilience et la prise en compte de la nutrition dans les systèmes alimentaires et iii) donner aux individus et aux populations les moyens d'améliorer leur sécurité alimentaire et leur nutrition. Dans le but de faciliter la mise en œuvre du programme d'action mondial, la FAO a lancé une nouvelle initiative interrégionale concernant les PEID. L'Initiative interrégionale sur les petits États insulaires en développement vise à promouvoir l'appui stratégique transversal aux programmes.

⁴ Source: 2nd WHO Global Nutrition Policy Review (2016-2017) et <http://www.fao.org/3/a-ms430f.pdf>.

⁵ A/CONF.233/10, *Rapport de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)*, 2014 (http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/CONF.233/10&Lang=E).

B. Principales activités dans chacun des domaines d'action

20. Afin d'indiquer les progrès accomplis par rapport aux recommandations figurant dans le Cadre d'action, les activités ont été classées dans les six domaines du programme de travail de la Décennie de la nutrition (voir le paragraphe 9).

*1: Systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains*⁶

21. Les participants à la CIN2 ont souligné qu'il était nécessaire de se doter de politiques nationales cohérentes assorties de cibles et de stratégies nutritionnelles explicites afin d'améliorer les systèmes alimentaires, y compris tous les aspects liés à la production, à la transformation et à la distribution, afin de mettre à disposition de manière durable des aliments sans danger, diversifiés et riches en nutriments qui participent d'un régime sain.

22. Vingt-sept pays ont bénéficié d'une aide à la réduction des pertes et gaspillages d'aliments, qui a abouti à des campagnes de sensibilisation, à des activités de renforcement des capacités et à des politiques fondées sur des éléments concrets. Un nombre croissant de pays envisagent actuellement d'intégrer la durabilité dans leurs recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments.

23. Des mesures de prévention et d'atténuation du risque d'insécurité alimentaire ont été appliquées dans 57 pays, et 28 pays ont pris des mesures socioéconomiques afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience des communautés exposées à des menaces et à des crises.

24. Des efforts visant à améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire sont en cours: 67 pays enrichissent le blé, 102 enrichissent le sel en iode et 42 enrichissent les huiles en vitamine A. Cinquante pays appliquent actuellement des mesures (obligatoires ou volontaires) de reformulation de certains produits et au moins 10 ont pris des mesures destinées à réduire la quantité d'acides gras trans dans les denrées alimentaires.

25. Cinquante et un pays sont dotés de politiques de limitation de la commercialisation d'aliments et de boissons non alcoolisées auprès des enfants, une trentaine s'appuient sur des politiques fiscales pour orienter les choix alimentaires et 11 ont amélioré divers aspects de leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments, y compris les cadres législatifs et institutionnels, et ont renforcé les capacités scientifiques à l'appui de la conception et de la mise en œuvre de programmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments fondés sur l'analyse des risques.

*2: Systèmes de santé harmonisés assurant la couverture universelle des mesures nutritionnelles essentielles*⁷

26. Les principales mesures concernent la supplémentation en fer ou en fer et acide folique pour les femmes en âge de procréer (111 pays) et la supplémentation en micronutriments pour les enfants de moins de cinq ans: vitamine A (71 pays), fer (37 pays), zinc (33 pays) et poudres de micronutriments multiples (47 pays). Soixante-trois pays mènent des campagnes de déparasitage. La nutrition est intégrée dans les programmes de lutte contre le VIH/sida dans 71 pays et contre la tuberculose dans 57 pays.

*3: Protection sociale et éducation nutritionnelle*⁸

27. Quarante-deux pays abordent la question de la nutrition par l'intermédiaire de la protection sociale et 38 procèdent à des transferts monétaires conditionnels. Le programme stratégique de la FAO sur la réduction de la pauvreté rurale s'appuie sur des stratégies adaptées au contexte qui aident les pays à améliorer leurs systèmes de protection sociale grâce à des avis de politique générale, au renforcement des capacités, aux systèmes d'information et à des instruments axés sur des connaissances factuelles qui permettent d'améliorer les moyens d'existence ruraux et d'accroître l'aptitude des populations rurales pauvres à gérer les risques.

⁶ Recommandations 9, 10, 11, 12, 14, 50, 53, 54, 55, 56 et 57 du Cadre d'action.

⁷ Recommandations 25, 26, 27, 28, 34, 35, 36, 37, 44, 45, 46, 47, 48 et 49 du Cadre d'action.

⁸ Recommandations 19, 20, 21, 22, 23 et 24 du Cadre d'action.

28. En ce qui concerne l'éducation nutritionnelle, 108 pays sont dotés de programmes de conseil sur les régimes alimentaires sains et 90 réalisent des campagnes dans les médias, 89 ont mis en place des programmes de santé et de nutrition à l'école (dont 61 englobent l'éducation nutritionnelle) et 116 ont élaboré des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments. De nombreux pays sont en train d'instaurer l'étiquetage nutritionnel mais seulement 25 l'étiquetage frontal. La sécurité sanitaire des aliments est intégrée dans les programmes nutritionnels sous la forme des «Cinq clefs pour des aliments plus sûrs».

4: Commerce et investissements pour une meilleure nutrition⁹

29. La FAO a aidé les pays et les communautés économiques régionales à formuler et à mettre en œuvre 18 accords commerciaux internationaux. L'OMS a encouragé l'application des normes internationales relatives à la sécurité sanitaire des aliments par l'intermédiaire du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires. Certains pays ont instauré des restrictions et des droits de douane sur les importations d'aliments riches en lipides, en glucides et en sel, qui ne sont pas toujours en parfait accord avec les accords commerciaux internationaux.

5: Environnement sûr et favorable à la nutrition pour tous les âges¹⁰

30. Cent quatorze pays recommandent l'allaitement au sein exclusif jusqu'à six mois et 85 continuent à recommander cette pratique jusqu'à deux ans et plus. Cependant, seules 12 pour cent des naissances se déroulent dans des structures dites «amies des bébés». Cent trente-cinq pays ont promulgué des textes juridiques couvrant certaines des dispositions du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel mais 39 seulement y ont intégré la plupart voire la totalité des dispositions. Soixante-dix-sept pays offrent, pendant 14 semaines, des avantages monétaires liés au congé de maternité qui correspondent à deux tiers au moins des revenus antérieurs.

31. Quarante-six pays ont inclus dans leur plans ou politiques des mesures visant à créer un environnement alimentaire sain sur le lieu de travail, 32 dans les hôpitaux et 97 dans les écoles, mais 40 seulement ont établi des normes claires sur les aliments et les boissons proposés dans les écoles. Seuls 23 pays se sont attelés au problème de l'insuffisance pondérale et de l'anémie chez les adolescents.

6: Gouvernance et reddition de comptes renforcées dans le domaine de la nutrition¹¹

32. Afin de veiller à la cohérence des stratégies, politiques, plans et programmes nationaux pertinents et d'aligner les ressources nationales en vue d'atteindre les objectifs et cibles nutritionnels, il convient de créer des mécanismes qui permettent de contrôler et de suivre la mise en œuvre et la reddition de comptes. Cent quarante-six pays disposent d'au moins un mécanisme de coordination intersectorielle, qui fait appel à des parties prenantes multiples et se trouve sous l'autorité du Ministre de l'agriculture (27 pays), du Ministre de la santé (115 pays), du Premier ministre ou du Président (36 pays). Ces mécanismes incluent le secteur privé dans 51 pays, ce qui souligne la nécessité de mettre en place de solides garde-fous contre les conflits d'intérêts.

33. Cinquante-neuf pays et trois États indiens participent au Mouvement pour le renforcement de la nutrition. Quarante-neuf pays sont dotés d'une plateforme à parties prenantes multiples qui est active au niveau national et 29 de ces dispositifs comprennent des représentants du secteur privé. Trente-cinq pays ont mis en place un cadre de résultats commun au niveau national et 32 disposent d'un plan d'action dans le domaine de la nutrition.

34. La FAO a prêté appui à 11 pays pour créer des systèmes visant à assurer le suivi, effectuer l'analyse et réaliser la réforme des politiques alimentaires et agricoles. Dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud, elle a encouragé les échanges et l'apprentissage entre les pouvoirs publics et les représentants de la société civile de 10 pays à la Foire au partage des savoirs sur le thème de l'autonomisation économique des femmes en milieu rural.

⁹ Recommandations 4, 8, 17 et 18 du Cadre d'action.

¹⁰ Recommandations 13, 15, 16, 29, 30, 31, 32, 33, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 51 et 52 du Cadre d'action.

¹¹ Recommandations 1, 2, 3, 5, 6, 7, 58, 59 et 60 du Cadre d'action.

IV. Contributions des organismes du système des Nations Unies

35. La FAO a intégré de manière systématique la nutrition dans son Cadre stratégique, faisant ainsi de cette question l'un des quatre thèmes transversaux, ce qui lui a aussi permis de mettre en évidence la nécessité de s'appuyer sur les systèmes alimentaires pour lutter de façon durable contre la malnutrition sous toutes ses formes. Elle a aidé une cinquantaine de pays d'Afrique subsaharienne à incorporer les objectifs nutritionnels aux politiques et programmes agricoles. Elle prête aussi un appui à des pays en matière d'élaboration de recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments. Elle contribue à combler les lacunes de données sur les régimes alimentaires grâce à la création d'une base de données mondiale sur la consommation alimentaire individuelle. Elle apporte son concours à l'organisation, en 2017-2018, de conférences régionales qui permettront d'intégrer l'approche fondée sur les systèmes alimentaires en vue de faire reculer la malnutrition sous toutes ses formes.

36. Outre une stratégie nutritionnelle pour 2016-2025, l'OMS a formulé des orientations étayées par des éléments concrets à l'appui de régimes alimentaires sains et d'interventions nutritionnelles efficaces et a prêté une assistance technique à 70 pays, qui portait en particulier sur la diffusion et l'adaptation des directives, la surveillance nutritionnelle, le renforcement des capacités et l'élaboration de stratégies, plans d'action et lois nationales.

37. L'UNICEF a aidé 127 pays ayant un taux de malnutrition élevé, a fourni des compléments en vitamine A à près de 270 millions d'enfants et a facilité la gestion de la malnutrition aiguë sévère dans des contextes à la fois de développement et d'assistance humanitaire, ce qui a bénéficié à près de deux millions d'enfants. Un objectif spécifique en matière de nutrition figure dans son Plan stratégique pour 2014-2017 et il a formulé une nouvelle stratégie nutritionnelle.

38. Chaque année, le PAM aide plus de 70 millions de personnes vulnérables qui souffrent de l'insécurité alimentaire en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans et politiques nationaux qui visent à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes. Le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 comprend un objectif nutritionnel et une nouvelle stratégie nutritionnelle a été approuvée.

39. Les investissements du FIDA sont destinés à améliorer la production alimentaire au niveau local par l'intermédiaire des petits exploitants et des agriculteurs familiaux, l'accent étant mis sur les femmes. Un tiers des projets approuvés pour 2016-2018 tiennent compte de la nutrition et visent en particulier la diversification des régimes alimentaires.

40. Afin de renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies, le Comité permanent de la nutrition a publié un nouveau plan stratégique pour 2016-2020 et a rédigé un document de réflexion sur la gouvernance mondiale au service de la nutrition, dans lequel il décrit l'architecture actuelle de la nutrition et fournit un aperçu détaillé des principaux acteurs du secteur et de leur mandat; il rappelle notamment son propre rôle, qui se concentre sur trois domaines en particulier: l'amélioration de la cohérence, la gestion et la production d'éléments factuels et la reddition de comptes.

V. Conclusion

41. La communauté internationale s'efforce activement de mettre en œuvre les engagements pris à la CIN2. Les objectifs nutritionnels mondiaux ne sont pas encore complètement atteints mais des progrès en matière de concrétisation des engagements nationaux ont été accomplis. En effet, presque tous les pays sont désormais dotés de politiques nutritionnelles, qui visent en général à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, bien que la nutrition ne soit pas toujours un objectif qui figure explicitement dans les politiques ou plans sectoriels nationaux. Des mécanismes de coordination intersectorielle ont été mis en place, auxquels participent souvent de multiples parties prenantes. Globalement, il est nécessaire de renforcer la mise en œuvre, d'accroître les investissements dans le domaine de la nutrition et d'améliorer et de renforcer la cohérence des politiques. La Décennie de la nutrition offre une occasion d'accélérer les avancées sur tous ces fronts.

VI. Suite que la Conférence est invitée à donner

42. La Conférence est invitée à:

- a) se féliciter de la proclamation de la Décennie d'action pour la nutrition par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- b) prendre acte des progrès accomplis quant à la suite donnée aux engagements pris à la CIN2 et à la mise en œuvre de la Décennie de la nutrition, y compris l'élaboration du plan de travail y afférent;
- c) donner des indications sur la voie à suivre.